Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216401893-20260924-DEL_63_2026-DE

COMMUNE DE CIBOURE
Département des
Pyrénées Atlantiques

Délibération n° 63/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 A 18H30 A LA MAIRIE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Date de la convocation du conseil municipal :
le 18 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de CIBOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Sous la présidence de M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire.

PRESENTS : Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Leire LARRASA, Emilie DUTOYA, Jean-Michel DIRASSAR, Muskoa ARIZMENDI. Jean-Pierre LEHMAN, Julie BERGARA, Frédéric VAILLANT, Graziella IRIGOYEN, Pierre BOLOGNE, Maite SANSEBASTIAN, Florence CREPIN, Beñat BILLEREAU, Jean-Baptiste YRIARTE, Sabrina BERROUET, Marion DUPRAT, Benjamin DRAY, Sylvain RUIZ, Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE, Dominique NOUHAUD, Françoise ALBISTUR-DUVERT, Thierry PAILHES, Jean-Louis POULOU, Vincent FAGET, Pantxika HACALA
ABSENTE : Livia LAZCANOTEGUI
PROCURATIONS : Antton BILLIOTTE à Leire LARRASA, Peio DUFAU à Eneko ALDANA-DOUAT, Marie-Louise LECUONA-AUGER à Graziella IRIGOYEN
M. SUSPERREGUI-ETCHEPARE est désigné secrétaire de séance.

63) SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé la suppression de plusieurs emplois permanents à compter du 1er octobre 2026 :

- un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe (suppression dans le cadre d'une promotion interne suite à concours – service « culture, patrimoine et vie associative »),
- un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe (suppression dans le cadre d'un départ à la retraite – équipe « voirie, réseaux divers »),
- un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (suppression dans le cadre d'un avancement de grade – « service à la population – accueil, état civil »),
- un emploi à temps complet sur le grade de rédacteur (suppression dans le cadre d'un avancement de grade – « service à la population – accueil, état civil »).

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 7 septembre 2026 et du comité social territorial du 29 avril 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** la suppression des emplois listés ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,
Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE

Le maire,
Eneko ALDANA-DOUAT

MAIRIE DE CIBOURE - 64 - LE MAIRE